

SERVICES TECHNIQUES

VB/PB/TB

DECISION N° ST25-11398

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la mission de contrôle technique pour la construction d'un boulodrome au Parc Balzac,

CONSIDERANT la proposition faite par la société SOCOTEC CONSTRUCTION,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°M202524 « Mission de contrôle technique pour la construction d'un boulodrome au Parc Balzac » **est attribué à la société SOCOTEC CONSTRUCTION – 5 place des Frères Montgolfier – 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX.**

Le contrat est conclu **pour un montant total de 1 800.00€ HT soit 2 160.00€ TTC.**

La prestation **commencera à compter de sa date de notification et aura pour échéance la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 14/10/2025.

La Directrice Générale des Services,

Valérie BESSIÈRE



Proposition commerciale

VILLEPARISIS - CONSTRUCTION D'UN BOULODROME - VILLEPARISIS

PASS CONFIANCE – 02 octobre 2025

Votre contact SOCOTEC Construction :

Sébastien GOUDENEGE

Directeur Commercial IDF

Tel : 06 16 54 55 49

Mail : sebastien.goudenege@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Seine-et-Marne Sud

4 TRAIT D'UNION

77127 LIEUSAIN

Interlocuteur CLIENT :

Pierre BERODY

Directeur des Services Techniques

Tel : 06 88 06 84 10

Mail : berody@mairie-villeparisis.fr

Mairie de Villeparisis

32 rue de Ruzé

77270 Villeparisis

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 543 RCS Paris
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex France
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Acte de réception en préfecture
077-2170543-2025-016-ST25_11398-AI
Date de réception préfecture : 16/10/2025



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	6
	Les missions de contrôle technique	6
	Les prestations proposées	6
	L'équipe	7
	La méthodologie	8
	Les délais	8
	Les honoraires	9
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	10
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	11

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

1

SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : VILLEPARISIS - CONSTRUCTION D'UN BOULODROME à VILLEPARISIS.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Missions de contrôle technique (LP)	1 800,00 €
TOTAL	1 800,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Rappel de votre projet : VILLEPARISIS - CONSTRUCTION D'UN BOULODROME à VILLEPARISIS

V1 - [A] 251016910000002

Fait à LIEUSAIN, le 02 octobre 2025

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : _____	Sébastien GOUDENEGE Directeur Commercial IDF
N° SIRET de la société à facturer : _____	Signature : _____
Adresse de facturation : _____	
Date : 14/10/2025	
Signature et cachet de l'entreprise : Ville de Villeparisis La Directrice Générale des Services Valérie BESSIERE  	Agence Construction Seine-et-Marne Sud 4 TRAIT D'UNION 77127 LIEUSAIN

NB : La présente proposition comporte 11 pages

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :

60 rue Jean Jaurès
77270 VILLEPARISIS

Nombre de bâtiments : 1

Catégorie d'ERP : 5

Type de finition : Brute

Stade d'avancement du projet : APD/DCE

Durée prévisionnelle des travaux : 2,0 mois

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 180 000,00 €

Nombre de permis de construire : 1

Nombre de tranches déclarées au PC : 1

Description et points particuliers

Construction d'un boudrome

Techno pieux et structure métallique avec couverture

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

3

LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

OBJECTIF : Prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

Les missions de contrôle technique

Vous nous avez sollicités pour les missions de Contrôle Technique suivantes :

- Mission LP, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables

Ces missions font l'objet d'un chiffrage spécifique (cf. Synthèse de notre offre).

Les prestations proposées

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

En phase Conception

- Les actes obligatoires	- Le + SOCOTEC
- Examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE - RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) sur DCE	- Examen de la notice de sécurité - Examen de la notice d'accessibilité - Réunions en phase amont - Réunion de présentation du RICT - Synthèse des avis au stade du RICT

En phase Documents d'Exécution

- Les actes obligatoires	- Le + SOCOTEC
- Examen des documents relatifs (si couvert par le programme des travaux) : - aux infrastructures - aux superstructures - au clos et couvert - aux équipements indissociables - aux installations électriques - au génie climatique - à la sécurité incendie	- Synthèses régulières (a minima trimestrielles) des avis - Consultation de la Direction Technique pour ouvrage complexe

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

En phase Travaux (suivi d'Exécution)

- Les actes obligatoires	- Le + SOCOTEC
- Présence à des RDV de chantier - Visites hors RDV de chantier	- Présentation de nos avis suspendus et défavorables en réunion de démarrage

En phase Réception

- Les actes obligatoires	- Le + SOCOTEC
- Remise du RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique)	- Pré-rapport final environ un mois avant la réception - Participation à la commission de sécurité/accessibilité si elle existe

L'équipe

La mission est placée sous la responsabilité d'un ingénieur généraliste dénommé « Pilote » de l'opération. Le pilote est votre interlocuteur unique.

Il est suppléé afin de garantir la continuité de la mission en toute circonstance.

Il peut également solliciter les référents techniques nationaux de notre direction technique groupe sur des points particuliers.

Il planifie l'ensemble des interventions liées à la mission de contrôle technique et aux missions réglementaires contenues dans le Pass Confiance.

Pour votre opération, le pilote désigné sera **Sébastien GOUDENEGE** (sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation de la présente offre)

En fonction des plans de charges de nos équipes, il pourra être remplacé par un intervenant qualifié de notre agence.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

La méthodologie

L'ensemble de nos prestations est réalisé au moyen de notre outil informatique Rapsotec, véritable mémoire du chantier et support pour tous les intervenants.

Une diffusion par courriel

Rapsotec permet une communication directe de l'ensemble des avis émis par SOCOTEC par courriel.

Des éléments toujours à jour

A chaque nouvelle édition, vous recevez instantanément vos rapports modifiés par courriel. Ces éléments sont numérotés et incrémentés spécifiquement pour votre opération.

Une lecture facilitée

Grâce à la liste récapitulative, vous avez une vision exhaustive des observations en cours non suivies d'effet. Leur classement par livrable facilite la consultation des observations pour le Maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Des informations hiérarchisées

Les observations regroupées dans les listes récapitulatives sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'importance : suspendu et défavorable.

Une traçabilité totale de nos avis

Grâce à l'intégration de l'ensemble des éléments du projet dans Rapsotec, tous les avis émis par nos ingénieurs bénéficient d'une traçabilité totale : justification des levées de réserves, points sur les documents non reçus et intégration de tous les documents entrants dont les courriels.

Le + Socotec : Des avis clairs, précis et intelligibles.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction
- Norme NFP 03-100 de septembre 1995 de contrôle technique

Les délais

PRESTATIONS SOCOTEC	DELAI EN JOURS/FREQUENCE
- Avis sur document de conception	- 10
- Élaboration du RICT sur PRO/DCE	- 15
- Avis sur documents d'exécution	- 10
- Fiches de visite de chantier	- 2
- Liste récapitulative des avis	- Trimestrielle
- Pré-RFCT	- 30 jours avant réception
- RFCT	- 10 jours après réception

Ces délais peuvent bien évidemment être réduits si le contexte du projet le nécessite

Accusé de réception en préfecture
N° 251016910000002
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Les honoraires

Les honoraires pour assurer la mission de contrôle technique telle que définie ci avant s'élèvent à :

- Mission de base souhaitée : **1 800,00 € H.T** soit **0,83 %** du montant TTC des travaux.

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de **630,00 € H.T / mois**.

Le + Socotec : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre de la constitution des dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

4

CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CT	Répartition
Honoraires dus à la remise du RFCT	100,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La norme NFP 03-100 relative à la mission de Contrôle Technique

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront révisables par application de la formule de révision $0.000 + 1.000 \text{ Im/lo}$ (Im étant l'indice Ingénierie du mois de facturation et lo l'indice du mois d'établissement de l'offre).

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

5

CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Missions de contrôle technique (LP)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251016-ST25_11398-AI
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025